

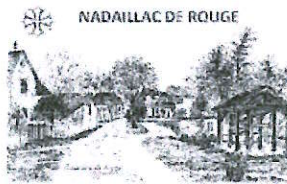
RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/06/2023
046-214602096-20230609-DE_2023_017-DE

République française

Département du Lot

COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 09 juin 2023 18 heures 30



Membres en exercice :

11

Présents : 7

Votants: 9

Date de la convocation: 01/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE

Présents : Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Stephane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Florence LAFAGE, Agnes LEBRUN REDOULOUX

Représentés: Nathalie LEYDIS par Francis CHASTRUSSE, Agnes EHRENFELD par Agnes LEBRUN REDOULOUX

Excusés: Tatiana MIERMON, Jean-Marc PARJADIS

Absents:

Secrétaire de séance: Florence LAFAGE

Objet: Subvention a la commune de Payrac - DE_2023_017

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, que Monsieur François Nadaud, Maire de la commune de Payrac, a contacté la commune, ainsi que huit autres, afin d'aider à l'installation d'un nouveau médecin, à la maison médicale de Payrac.

Il est question de payer les 4 premiers mois de loyers, du logement du futur médecin et de sa famille, soit 3800 euros.

Cette somme sera divisée par le nombre de commune acceptant le projet

La somme totale sera payée par la commune de Payrac, et les autres communes verseront une subvention à la commune de Payrac.

Le Conseil Municipal considère qu'il est essentiel de favoriser la venue d'un nouveau médecin, dont de nombreux patients résident dans notre commune.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention à la commune de Payrac, pour aider à l'installation du nouveau médecin.

Le Conseil Municipal apprécie l'intérêt que les personnes éprouvent pour s'implanter sur notre territoire.

A Nadaillac de Rouge,

Les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire

Francis CHASTRUSSE



Acte Rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 12/06/23
publié le 12/06/2023
Le Maire, Francis CHASTRUSSE